DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans la salle des fêtes de Damiatte, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL – M ROUDET – Mme PICARD – M MOLIERES - Mme JACONO – M DARASSE – Mme ALLETRU – M VAGLIENTI - M BESSIOUD - Mme MAUREL Pascale – M PRADES – Mme BRET.

Etaient absents avec pouvoir : M DOMINGUEZ avec pouvoir à Mme ALLETRU.

Etaient absents : Mme MAUREL Marie-José

Date de la convocation : 8 avril 2021

Secrétaire de séance : Mme JACONO Corinne

****

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition 2021
- Vote du budget de la commune et du service assainissement
- Vie associative : Approbation du règlement communal d'attribution des subventions municipales aux associations et du dossier de demande de subvention
- Avis du Conseil Municipal sur l'organisation des rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2021
- Restauration des peintures ornementales de l'église de St Martin : demande de subvention au Conseil Régional
- Avenant à la convention d'adhésion à la mission d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire
- Demande de secours exceptionnel
- Questions et informations diverses

DCM 2021-025
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'état n°1259 portant notification des bases d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'année 2021,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE pour 2021 de ne pas augmenter les taux des impôts directs appliqués en 2020.

- CONSIDERANT qu'en raison de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2020 est égal à la somme du taux communal et du taux départemental de taxe foncières sur les propriétés bâties de 2020,

- FIXE ainsi qu'il suit les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2021 :

- ✓ taxe foncière (bâti) 43.66 %
- ✓ taxe foncière (non bâti) 43.90 %
- ✓ CFE 18.06 %

DCM 2021-026
VOTE DU BUDGET 2021

Madame le Maire expose au Conseil Municipal une proposition de budget pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le budget communal de l'exercice 2021 comme suit :
  - dépenses de fonctionnement : 1 146 221.96€
  - recettes de fonctionnement : 1 146 221.96 €
  - dépenses d'investissement : 699 639.20 €
  - recettes d'investissement : 699 639.20 €

- ADOPTE le budget du service assainissement de l'exercice 2021 comme suit :
  - dépenses de fonctionnement 112 680.05 €
  - recettes de fonctionnement 112 680.05 €
  - dépenses d'investissement 83 742.38 €
  - recettes d'investissement 83 742.38 €

DCM 2021-027
APPROBATION DU REGLEMENT COMMUNAL D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les associations qui œuvrent dans le domaine sportif, culturel ou social en tant qu'organisme non lucratif, peuvent recevoir des aides financières de la commune,

Considérant l'intérêt d'adopter un règlement communal pour l'attribution des subventions municipales aux associations dans le but d'établir un cadre stable et pérenne pour les relations entre les associations et la commune,

Entendu le rapport de la commission vie associative sur un projet de règlement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le règlement communal d'attribution des subventions municipales aux associations comme joint en annexe.

DCM 2021-028
ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES A COMPTER DE SEPTEMBRE 2021

Vu le décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la délibération n° 2018-006 du 22 février 2018 portant organisation des rythmes scolaires,

Considérant l'avis du conseil d'école réuni le 16 mars 2021 qui se prononce pour la continuité d'une organisation des rythmes scolaires sur 4 jours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de demander à Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale d'autoriser la reconduction des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours à compter de la rentrée de septembre 2021.

Les horaires proposés seraient : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8H30 - 12H00 et 13H30-16H00. Les Activités Pédagogiques Complémentaires seraient organisées deux fois par semaine de 16H00 à 16H30.

DCM 2021-029
RESTAURATION DES PEINTURES ORNEMENTALES DE L'EGLISE DE ST MARTIN – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration des peintures ornementales de l'église de St Martin. Elle présente les devis pour la réalisation des travaux dont le montant s'élève à 13 254.71€ HT.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander le soutien du Conseil Régional pour financer cette opération de restauration du patrimoine communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à la restauration des peintures ornementales de l'église de St Martin.

- SOLLICITE le soutien du Conseil Régional dans le cadre du FRI pour financer cette opération dont le montant est estimé à 13 254.71€ HT.

- ADOPTE le plan de financement suivant :
    - montant des travaux HT 13 254.71€
    - subvention du Conseil Régional 5 301.88 € (soit 40 %)
    - subvention du Conseil Départemental 1 325.47 € (soit 10%)
    - autofinancement 6 627.36 € HT

- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DCM 2021-030
AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION D'EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE

Vu la délibération n° 2018-24 du 12 avril 2018 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer à la convention d'adhésion à la mission d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn,

Considérant que l'expérimentation devait s'achever le 18 novembre 2020 mais que l'article 34 de la loi n° 2019-222 l'a prolongée jusqu'au 31 décembre 2021,

Considération la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 1er mars 2021 qui a acté cette nouvelle échéance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOUHAITE prolonger la convention d'adhésion à la mission d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion du Tarn jusqu'au 31 décembre 2021.

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant à ladite convention comme joint en annexe.

DCM2021-031
SECOURS EXCEPTIONNEL

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une demande de secours concernant une famille Damiattoise. Atteinte d'une grave maladie, le traitement de cette personne comprend des compléments alimentaires qui ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie et dont le coût s'élève à 400 € par mois.
La commission d'aide sociale, après examen du dossier de demande de secours et considérant les ressources et charges de cette famille, propose d'octroyer un secours exceptionnel de 1 200 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de suivre l'avis de la commission communale d'aide sociale et d'octroyer un secours exceptionnel de 1 200 €.

QUESTIONS DIVERSES

CCLPA – OPERATION DE RECUPERATION DE PNEUS
Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière séance, Monsieur ROUDET avait indiqué, suite à la réunion de la commission environnement de la CCLPA, qu'une opération de collecte de pneus serait organisée en 2022.
Elle indique que lors du dernier conseil de communauté, il a été précisé que ce ne serait pas une opération de collecte mais une étude de faisabilité de ce projet qui serait menée en 2022.

ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES
Madame le Maire informe le Conseil Municipal du report des élections régionales et départementales au 20 et 27 juin 2021 et demande aux conseillers de se rendre disponibles à ces dates pour l'organisation du bureau de vote.

VIDE GRENIER
Madame le Maire avise le Conseil Municipal que le comité des fêtes projette d'organiser le vide grenier le 4 juillet prochain.

CCLPA - CHANTIER JEUNES
Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'en raison des mesures de confinement, le chantier jeune qui devait se dérouler le 21 avril est annulé.

INDEMNITES DE FONCTION
Conformément à la loi Engagement et proximité de 2019, Madame le Maire communique à l'assemblée un état annuel des indemnités de fonctions perçues par les élus.

MONUMENT AUX MORTS DE ST MARTIN
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le monument aux morts de St Martin a été restauré par les services municipaux. Malgré les traitements phytosanitaires, les buis n'ont pas résisté à la pyrale. Ils ont donc été arrachés et remplacés par des marches tout autour du monument. Le goudronnage sera confié à l'entreprise Bressolles.

REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PLAN D'EAU ST CHARLES
Madame le Maire transmet au Conseil Municipal la demande de la propriétaire du camping le Plan d'Eau St Charles qui souhaiterait que soit interdit le stationnement des camping-cars devant le plan d'eau communal.
Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

PROJET DE CITY STADE
Le projet de création d'un city stade ayant été voté au budget, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de définir son emplacement.
Pour choisir la meilleure localisation, une réunion est organisée le 21 avril à 20h00 au plan d'eau St Charles.

RESTAURATION DE LA FRESQUE MURALE AVENUE DE LAVAUR
Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'avant d'envisager la restauration de la fresque murale située avenue de Lavaur, elle recherche des documents attestant que ce mur est propriété de la commune. Il semblerait qu'il y ait un double mur avec la maison actuellement occupée par M et Mme CROS.
Elle envisage de prendre contact avec un géomètre ou un notaire. Madame PICARD suggère d'adresser une demande de renseignements à la Conservation des Hypothèques.

PERSONNEL COMMUNAL
Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière séance, il avait été annoncé la demande des enseignants d'augmenter le temps de travail de l'agent communal qui intervient dans la classe des GS de maternelle et CP. Il s'agirait de rajouter le vendredi après-midi au planning de l'agent. Cette demande a été réitérée lors du dernier conseil d'école.
Après échange de point de vue, le Conseil Municipal prend note du renouvellement de la demande des enseignants.

VOIRIE
Madame BRET demande à Madame le Maire si l'on ne pourrait boucher les trous sur la chaussée depuis la Brunié jusqu'à l'église de Lacapelle. Les automobilistes font des écarts pour éviter les trous ; la circulation devient dangereuse.
Considérant que cette voie communale est d'intérêt communautaire, Madame le Maire déposera une demande auprès de la CCLPA.

ECLAIRAGE PUBLIC
Monsieur ROUDET indique au Conseil Municipal qu'il a interrogé un élu de la commune de Fiac sur l'éclairage public solaire. Cet investissement y a été réalisé avec le SDET. Les batteries sont garanties 5 ans et l'intensité de l'éclairage public peut être réglée en fonction des horaires ou du passage.
Madame le Maire a obtenu un devis d'ESL pour installer 3 lampadaires led alimentés en photovoltaïque chemin du Four à Pain. Elle sollicitera le SDET et présentera les études lors d'une prochaine séance.

ENVIRONNEMENT
Monsieur ROUDET signale un dépôt important d'encombrants à côté des conteneurs sis à la Nougarède. La protection en bois derrière les conteneurs a été vandalisée.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 22H45.

Mme FADDI Evelyne	*Mme VIDAL Nicole*	*M ROUDET Jérôme*
Mme PICARD Chantal	*M MOLIERES Frédéric*	*Mme ALLETRU Micheline*
Mme MAUREL Marie-José *Absente*	*M DARASSE Didier*	*M BESSIOUD Philippe*
Mme JACONO Corinne	*M DOMINGUEZ Olivier* Absent avec pouvoir à Mme ALLETRU	*Mme BRET Magalie*
Mme MAUREL Pascale	*M PRADES Pascal*	*M VAGLIENTI Julien*